

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2023-06-010

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2023

Sommaire

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations 18 /**

18-2023-06-26-00004 - SC10023062710580 (4 pages)

Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations 18

18-2023-06-26-00004

SC10023062710580

**ARRÊTÉ CONJOINT N° 318/2023
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ CONJOINT N° 281/2023 DU 26 MAI 2023
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE
DES PERSONNES HANDICAPÉES DU CHER**



Le préfet du Cher,

Le président du conseil départemental du Cher,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 146-1 et suivants, L. 241-5 à L. 241-12, et, R. 241-24 à R. 241-34,

Vu la convention constitutive de la Maison départementale des personnes handicapées du Cher (GIP-MDPH),

Vu l'arrêté conjoint n° 281/2023 du préfet du Cher et du président du conseil départemental du Cher du 26 mai 2023 portant nomination des membres de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Cher,

Vu la proposition du directeur départemental chargé de la cohésion sociale, parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles, et notamment l'association Sésame Autisme, pour ajouter deux suppléants à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Cher,

Considérant la nécessité de modifier une erreur de plume dans la mention des nom et prénom d'un membre titulaire de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Cher représentant des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales,

Considérant qu'aucun des membres de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Cher, titulaire ou suppléant, n'appartient ni à l'équipe pluridisciplinaire mentionnée à l'article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles ni n'y est nommé à plusieurs titres,

- ARRÊTENT -

- **ARTICLE 1** : L'article 1 de l'arrêté conjoint n° 281/2023 susvisé est modifié comme suit :

« **ARTICLE 1** : La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Cher est composée comme suit :

1° Représentants du Département du Cher

Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2	Suppléant 3
Mme Sophie BERTRAND 4ème vice-présidente du Conseil départemental	M. Christian GATTEFIN Conseiller départemental délégué à l'habitat		
Mme Bénédicte DE CHOULOT 8ème vice-présidente du Conseil départemental	M. Pierre GROSJEAN Conseiller départemental		
Mme Laurence BARTHE Chef de service Equipement, Contrôle et Tarification des ESSMS Direction Générale Adjointe de la prévention, de l'autonomie et de la vie sociale (DGAPAVS) Département du Cher	M. Alain BOUQUIN Coordonnateur de dispositif Service Allocation et Aides à l'Insertion - Direction Habitat, Insertion et Emploi (DHIE) Département du Cher	M. Denis BAUGE Chef de projets Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP) Département du Cher	
Mme Colette GAILLARD Chargée de projets Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP) Département du Cher	Mme Carole JOURQUIN Directrice Direction Enfance Famille (DEF) Département du Cher	M. Bruno BREIT Chef de service Direction Enfance Famille (DEF) Département du Cher	Mme Alexandra MOUCHARD Chef de service Direction Enfance Famille (DEF) Département du Cher

2° Représentants de l'État dans le Cher

- a) La directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), ou son représentant,
- b) Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), ou son représentant,
- c) Le directeur académique des services de l'éducation nationale,
- d) Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant.

3° Représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales

Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2
M. Olivier PONTE-GARCIA Conseiller CPAM 18	M. Stéphane CARRE Conseiller CPAM 18	M. Hubert COUSSOT Administrateur MSA Beauce-Cœur de Loire
M. Herizo GEORGES Administrateur CAF 18	Mme Christine ROCHER Administrateur CAF 18	

4° Représentants des organisations syndicales

Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2	Suppléant 3
Mme Carole PETIT Représentante du MEDEF	Mme Anaïs TOUZET Représentante de la CPME 18	Mme Marie MAGASSON Représentante de la CPME 18	M. Eric MESEGUER Représentant du MEDEF
M. Michel CHOLLET Représentant de la CGT	Mme Annie BAPTISTE Représentante de la CFDT	M. Jean-Yves FILLEUX Représentant de la CFE-CGC	

5° Représentants des associations de parents d'élèves

Titulaire
M. Jérémie FABRE Représentant de la FCPE 18

6° Membres d'associations de personnes handicapées et de leurs familles

Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2	Suppléant 3
M. Michel FORBEAU Membre de l'Association des Paralysés de France	Mme Karine MINARD Membre de l'Association des Paralysés de France		
Mme Annick ROGER Membre de l'Association Valentin Haüy	Mme Michèle HATOIG Membre de l'Association Valentin Haüy		
Mme Bernadette LE GUEN Membre de l'UNAFAM	Mme Françoise JOLY Membre de l'UNAFAM	Mme Marie-Claude BRAGUY Membre de l'UNAFAM	
Mme Nicole DESGRANGES Membre de la FNATH	Mme Christine DIDIER Membre de la FNATH	M. Saïd ABBADI Membre de la FNATH	
Mme Corinne LELIEVRE Présidente de l'APAHS	Mme Chantal VILLEMIN Membre de l'APAHS		
M. Alain RUBENS Administrateur du GEDHIF 18	Mme Patricia GALLIEN Directrice des foyers du Val d'Yèvre du GEDHIF 18	Mme Marie-France CASSIN Membre de l'association Sésame-Autisme	Mme Unna MAM-LEMOINE Membre de l'association Sésame-Autisme
Mme Françoise BATY Présidente d'Espoir 18	Mme Marie-Noëlle AUDONNET Vice-présidente d'Espoir 18		

7° Membres de la formation spécialisée pour les personnes handicapées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Cher

Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2
Mme Anne GAURIAT Association ADPEP 18	M. Jean-Claude GUILLOT Association GEDHIF 18	M. Philippe SAUNE Association GEDHIF 18

8° Représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées

Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2	Suppléant 3
M. Bruno CHESNEAU Directeur Général ADPEP 18	Mme Nadia PETAT Directrice Générale Adjointe ADPEP 18	Mme Valérie LIMOUSIN Directrice d'Activité du secteur médico-social de l'AIDAPHI	M. Philippe DEBROYE Directeur du DITEP du Cher de l'UGECAM
M. Alberto MARTINS Directeur de l'ADAPT	Mme Véronique GAUDINAT Responsable du pôle enfants de l'ADAPT	Mme Marie-Pierre BARRY Psychologue Représentante de l'APEI	Mme Sophie RUEL Directrice d'ANAIS

»

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté conjoint n° 281/2023 susvisé demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent arrêté conjoint.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté conjoint entre en vigueur le... **28 JUIN 2023**

ARTICLE 4 : Le présent arrêté conjoint sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher et sur le site internet du Département du Cher (<https://www.departement18.fr/Registres-des-Actes-Administratifs>).

ARTICLE 5 : Le présent arrêté conjoint sera notifié à chacun des membres de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Cher.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté conjoint peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS Cedex, ou, par l'application informatique "Télérecours", accessible par le site internet suivant : <https://www.telerecours.fr>).

ARTICLE 7 : La secrétaire générale de la préfecture du Cher, le directeur général des services départementaux du Cher et la directrice de la Maison départementale des personnes handicapées du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté conjoint.

À BOURGES, le 26 JUN 2023

Le préfet du Cher,



Maurice BARATE

Le président du conseil départemental du Cher,



Jacques FLEURY

Acte publié le

Au recueil des actes administratifs
de la Préfecture du Cher

Acte publié le

27 JUN 2023

Sur le site internet du Département du Cher